

ANNEXE AU C.C.A.P

PRECONISATION DE REPRESENTATION NUMERIQUE DES PLANS DES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX

I – GENERALITE

I.1 - Traitement des données :

I.1.1 - Les données graphiques et numériques seront **compatibles AUTOCAD Version 2000** et établies au format DWG Version 2000 ou équivalent, le format **DXF** ne sera en aucun cas accepté.

I.1.2 - Les fichiers seront fournis **sans références externes** sauf cas particulier.

I.2 - Charte graphique des plans bâtiments du Département :

I.2.1 - Méthodes d'utilisations :

1 - ouvrir directement le fichier DWT et s'en servir comme fond de plan.

2 - le dessin de base est déjà réalisé, le dessinateur ouvre le fichier DWT et copie l'ensemble de son contenu dans son propre dessin.

La méthode d'utilisation 1 est à préférer car elle à l'intérêt de reprendre aussi les unités de dessin et autres paramètres de réglage souhaité par le département.

I.2.2 - La représentation des traits, des couleurs et épaisseurs ainsi que certains éléments de bibliothèque d'utilisation courante (sanitaires, portes ...) composant un dessin se trouve dans la "Charte Graphique" au format DWT (fichier modèle) envoyé au mètre d'œuvre ou sur demande.

I.3 - Unité et tolérance :

I.3.1 - L'unité de travail sera le mètre.

I.3.2 - Pour tout autre élément ou calque qui ne serait pas dans le fichier de la charte graphique une représentation simple mais significative devra être utilisée et un calque au nom **explicite** créé.

I.4 - Les Formats et éditions :

I.4.1 - Les éditions papier seront aux formats de base A0 et A3. Dans tous les cas les formats seront adaptés à l'échelle du document, dans la limite de 890 mm en largeur.

I.4.2 - Les éditions seront réalisées au 1/100^e pour les plans de Niveaux, et au 1/200^e pour les plans de masse.

I.4.3 - La taille des caractères utilisés devra permettre dans tous les cas une lecture facile du document édité quel que soit le format d'édition du plan.

II – LES DIVERS PLANS DEMANDES :

II.1 - Plan de situation :

II.1.1 - Le plan de situation informatique sera fourni, il devra porter l'indication du nord.

II.1.2 - Le repérage du site sera effectué sur le plan par un cercle.

II.1.3 - On trouvera aussi son adresse, code postal et ville.

II.2 - Plan de masse :

II.2.1 - La (ou les) parcelle(s) composant le site avec leur(s) référence(s) cadastrale(s).

II.2.2 - La position du (ou des) bâtiment(s) leur(s) identification(s) par une lettre ainsi que leur nombre de niveau(x).

II.2.3 - L'indication des réseaux extérieurs principaux.

II.2.4 - Les marques apparentes des ouvrages enterrés (regards, chambres de tirage, bouches à clé, etc...);

II.2.5 - les réseaux aériens.

II.2.6 - La désignation des voiries.

II.2.7 - Les zones de circulation.

II.2.8 - Les zones végétalisées (espaces verts, arbres, zone boisée...)

II.2.9 - Les zones de stationnement.

II.2.10 - L'emplacement de la coupure d'eau général.

II.2.11 - L'emplacement de la coupure de gaz extérieur.

II.2.12 - L'emplacement de la coupure générale électrique.

II.2.13 - L'emplacement de la central incendie (ou SSI).

II.3 - Plans des niveaux, des coupes, et façades :

II.3.1 - Les plans de tous les niveaux vide sanitaire et toiture(s).

II.3.2 - Les coupes les plus significatives du (ou des) bâtiment(s).

II.3.3 - Toutes les façades cotées.

III - REPRESENTATION DES BATIMENTS

III.1 - Les Niveaux :

III.1.1 - On entend par niveau, tout plan horizontal distinct, établi à une hauteur de coupe impliquant le maximum de baies et ouverture (Hauteur Moyenne 1,30m). Sauf cas particulier des vides sanitaires et toitures qui seront établis au cas par cas.

III.1.2 - Chaque plan de niveau devra faire apparaître au minimum :

- le gros œuvre (structure porteuse, murs de refends, poteaux, poutres, escaliers, etc.)
- le second œuvre (cloisons de tout types et isolant, menuiseries intérieures et extérieures, etc.) ainsi que tout élément significatif (placards, mobilier fixe, gaines, plancher, plafond et faux plafond...)

L'ensemble de ses éléments devra être ventilé dans les couches spécifiques de la charte graphique.

III.2 - La Cotation :

(voir le modele de cote dans la charte):

III.2.1 - La cotation sera établie en mètre avec une précision sur 2 décimales.

III.2.2 - Elle devra permettre une lecture directe des éléments.

III.2.3 - Les cotes seront ventilées sur le calque approprié (**voir calque = B – Cotation**).

III.2.4 - Toutes les dimensions extérieures.

III.2.5 - Les cotes en tableaux pour les ouvertures (portes, fenêtres, châssis etc.)

III.2.6 - Les dimensions des menuiseries extérieures (portes, fenêtres, châssis etc.) devront apparaître sur le trait de cotation ainsi que le type d'ouverture pour les baies (OF Ouverture à la française, OC Oscillo-battant etc.)

III.2.7 - Toutes les dimensions intérieures significatives (longueur, largeur).

III.2.8 - Largeurs des couloirs et dégagements.

III.3 - Autres cotes :

(voir modele des autres cotes dans la charte):

III.3.1 - Les cotes de niveau seront ventilées sur le calque approprié (**voir calque = B – Cote Niv**).

III.3.2 - Les cotes des hauteurs sous plafond des différentes pièces seront ventilées sur le calque approprié (**voir calque = B – Cote HSP**).

III.4 - Pièces et surfaces :

III.4.1 - Une dénomination sera attribuée à chaque pièce ou local (**voir calque = B – Txt-NomDsPce**).

III.4.2 - Des polygones fermés seront dessinés en périphérie de chaque pièce (**voir calque = S – Surf ligne**).

III.4.3 - La surface de la pièce sera mentionnée en mode texte au centre de la pièce (**voir calque = B – Txt-surf**).

III.4.4 – Dans chaque pièce sera mentionnée la nature du sol, des murs et du plafond. (**voir calque = B – Txt-infotech**).

III.5 - Hachures :

(voir les modeles de hachures dans la charte)

III.5.1 - Les murs porteurs seront hachurés (**voir calque = B – Mur et trame**).

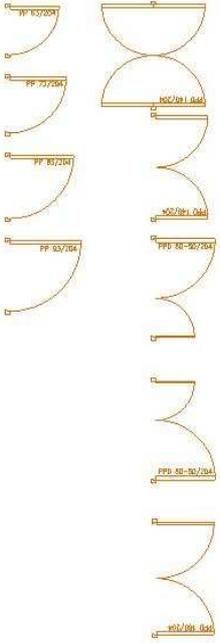
III.5.2 - Les cloisons seront pochées (**voir calque = B – Cloison et trame**).

III.5.2 - Les isolation seront hachurées (**voir calque = Doublage trame**).

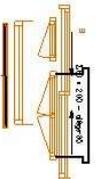
COPIE ECRAN DU CONTENU DU FICHIER CHARTE GRAPHIQUE .DWG

Calques	Rendu
Appareil sanitaire	
Appareillage	
Construction	
Choison et trame	
Cote	
Cote HSP	
Cote Niv	
Couverture	
Isolation trame	
Electricité	

Calques	Rendu
Compteur gaz	
Escalier	
Menuiserie Intérieur et extérieur	
Masque (255)	
Mobilier	
Mur et trame	
Nord	
Poutres et trame	
Radiateurs	
Trait caché	



Calques	Rendu
Trait de coupe	
Trait d'axe	
Trait fin	
Divers	
Texte infos technique	
Texte nom des pièces	
Texte codes pièces	
Texte surface	
Végétation	
Repeçage des clés	
Réseau divers	
Calque non tracé	



Calques	Rendu
R-E-F (réseau eau froide)	
R-E-P (réseau eau pluvial)	
R-E-U-E-V (réseau eau usée, eau vaîne)	
R-E-U (réseau eau usée)	
R-E-V (réseau eau vaîne)	
R-E-Bac (réseau électricité)	
R-PTT (réseau PTT)	
R-Gaz (réseau gaz)	

Surface des pièces	Option LA: 0.03
Surface de plancher	Option LA: 0.03
Emprise au sol	Option LA: 0.03
Surface total intérieur	Option LA: 0.03
Surface d'assurance	Option LA: 0.03

Dernière modification le 1 septembre 2013

